



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE LOCATION,
INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE
PATINOIRE, D'UN JARDIN DES GLACES
MOBILES ET D'UN CHEMIN DES NEIGES - LOT 2
: EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE, D'UN
JARDIN DES GLACES ET D'UN CHEMIN DES
NEIGES MOBILES PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ
UCPA SPORT LOISIRS**

**DÉCISION N° DM-20-331
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au journal BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 4 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société UCPA SPORT LOISIRS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 21 rue de Stalingrad 94110 ARCUEIL, représentée par Monsieur LEGAUT Guillaume, Directeur Général, le marché de location, installation et exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin de neiges – Lot 2 : Exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces et d'un chemin des neiges mobiles.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 60 368 € HT (non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport,

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201210-lmc1H7875H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2020 Date de Publication : 10/12/2020
